



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous fais parvenir ci-joint une lettre datée du 18 janvier 2013, adressée par la Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005), suite aux conclusions adoptées par le Groupe le 19 décembre 2012 (S/AC.51/2012/3) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Masood **Khan**



Annexe

Lettre datée du 18 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

À sa trente-troisième réunion, le 31 mai 2012, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le quatrième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka (S/2011/793), portant sur la période allant du 1^{er} février 2009 au 30 juin 2011 et dont il a adopté les conclusions à sa trente-cinquième réunion, le 19 décembre 2012 (S/AC.51/2012/3).

Dans le cadre du suivi des recommandations formulées par le Groupe de travail et approuvées par le Conseil de sécurité comme suite et conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil, j'ai été chargée en ma qualité de Présidente du Groupe de communiquer ce qui suit :

Le Groupe de travail engage le Secrétaire général à offrir l'assistance de l'ONU au Gouvernement sri-lankais, si celui-ci en faisait la demande, sous la forme d'un appui aux efforts déployés pour fournir des services de protection aux enfants touchés par le conflit (aide psychosociale, structures locales de soutien et infrastructures sociales).

La Présidente du Groupe de travail
sur le sort des enfants
en temps de conflit armé
(*Signé*) Sylvie **Lucas**